



Reinvestissement bien propre dans société d acquets

Par Pitchyladd

Bonjour,

Ma femme et moi sommes mariés sous le régime de la séparation de biens.
Cependant nous avons notre résidence principale et une résidence locative dans une société d acquets.

Je vais bientôt recevoir de l'argent suite au décès de mon papa. J envisage de l'utiliser pour rembourser le prêt de notre résidence principale, ou d y faire des travaux.

Est il possible d acter l emploi d un bien propre dans ce cas de sorte que je puisse récupérer l argent investi en cas de divorce?

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Guillaume.